



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SARTHE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°72-2020-10-019

PUBLIÉ LE 29 OCTOBRE 2020

# Sommaire

## **Préfecture de la Sarthe**

72-2020-10-28-003 - Arrêté du 28 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève. (2 pages)

Page 3

# Préfecture de la Sarthe

72-2020-10-28-003

Arrêté du 28 octobre 2020 portant nomination des  
membres de la commission de contrôle chargés de la  
régularité des listes électorales dans les communes de

*Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève.*  
*Arrêté du 28 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés  
de la régularité des listes électorales dans les communes de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève.*



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité**

**Bureau de la réglementation générale  
et des élections**

**Arrêté du 28 octobre 2020 portant nomination des membres de la commission de contrôle  
chargés de la régularité des listes électorales dans les communes  
de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève**

**Le Préfet de la Sarthe  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du 5 février 2020 nommant M. Patrick DALLENNES Préfet de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral DCPAT n° 2020-0118 du 4 mai 2020 portant délégation de signature de Monsieur Thierry BARON, Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 janvier 2019 modifié portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales dans les communes du département ;

Vu les propositions des maires des communes de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève ;

Vu les désignations des délégués du président du tribunal judiciaire du Mans pour siéger au sein des commissions de contrôle des listes électorales, par ordonnance modificative du 27 octobre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à une élection municipale partielle complémentaire dans les communes de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève les 29 novembre 2020 et 6 décembre 2020 (en cas de second tour), en vue de compléter les conseils municipaux ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans les communes de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés, jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal et pour trois ans maximum, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dont les noms figurent ci-après :

Communes de moins de 1000 habitants :

Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Représentant du tribunal judiciaire
Beillé	La Ferté-Bernard	Titulaire : HARDONNIERE Marie Suppléante : CROCHARD Dolorès	Titulaire : MARCHAIS Didier Suppléante : TORTEVOIX Marie Claude	Titulaire : CHAUVIRE Florent Suppléante : BEAUCE Lilliane
Sainte-Sabine-sur-Longève	Loué	Titulaire : SENEGON Sébastien	Titulaire : ROUZIER Annabelle	Titulaire : LEBRUN Alain

Préfecture de la Sarthe  
Tél : 02 43 39 71 20 / 02 43 39 71 02 / 02 43 39 71 21  
Mél : pref-elections@sarthe.gouv.fr  
1, Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture de la Sarthe et les maires des communes de Beillé et Sainte-Sabine-sur-Longève sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général



Thierry BARON

Préfecture de la Sarthe  
Tél : 02 43 39 71 20 / 02 43 39 71 02 / 02 43 39 71 21  
Mél : pref-elections@sarthe.gouv.fr  
1, Place Aristide Briand – 72 041 LE MANS Cedex 9